

## RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL - CHIFFRES CLÉS 2018

### RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN PAIEMENT AU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2018 RESIDENTS À LA RÉUNION : 86 403\*

\* A la Réunion, les salariés des secteurs agricoles sont déclarés au Régime Général. Les salaires perçus dans le cadre de ces activités, ainsi que les périodes d'assurance correspondantes, sont intégralement prises en compte dans le calcul des droits à retraite par le Régime Général. Dans les DOM le Régime Agricole ne gère que les retraites des Non-Salariés Agricoles (exploitants, conjoints ...).

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Nombre total de retraités (droits directs et droits dérivés)</b>	<b>86 403</b>	<b>39 365</b>	<b>47 038</b>
<b>Droits directs</b>	<b>79 410</b>	<b>39 148</b>	<b>40 262</b>
Pensions normales	57 200	29 470	27 730
Pensions d'ex-invalides	2 978	1 632	1 346
Pensions d'inaptitude au travail	19 227	8 045	11 182
<b>Droits directs contributifs</b>	<b>79 405</b>	<b>39 147</b>	<b>40 258</b>
<i>Dont :</i>			
Retraités en retraite progressive	53	25	28
Taux de polypensionnés	28 %	34 %	21 %
<b>Droits directs non contributifs</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<i>Droits directs (contributifs ou non) servis seuls (sans droit dérivé au Régime Général)</i>	67 270	37 781	29 489
<b>Droits dérivés (réversion)</b>	<b>19 133</b>	<b>1 584</b>	<b>17 549</b>
Servis sans droit direct au régime général	6 993	217	6 776
Servis avec un droit direct au régime général	12 140	1 367	10 773
Droits dérivés bénéficiaires de la majoration de pension de réversion	3 087	70	3 017
<b>Age moyen de l'ensemble des retraités</b>			

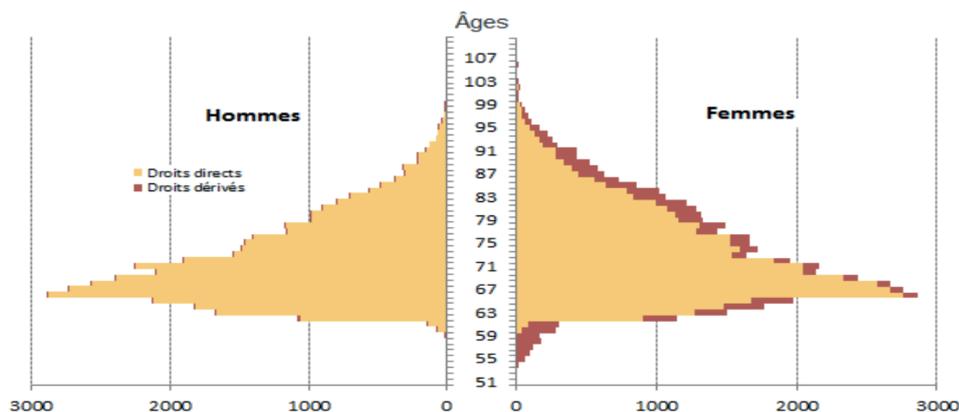
Source : SNSP-Stock Prestataires 2018

Hommes  
et Femmes  
**73,3 ans**

Hommes  
**72,4 ans**

Femmes  
**74,0 ans**

## Pyramide des âges des retraités en paiement



	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
--	------------------	--------	--------

### Retraites anticipées et mesures dérogatoires

Retraités ayant bénéficié d'un départ anticipé

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées longue carrière	1 556	1 046	510
Retraites anticipées assurés handicapés	20	12	8
Retraites anticipées travailleurs handicapés	18	13	5
Travailleurs de l'amiante	28	26	2
Incapacité permanente (pénibilité loi 2010)	139	105	34

### Minimum contributif (1)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Effectif	47 276	19 786	27 490
Proportion parmi les droits directs contributifs	59,5 %	50,5 %	68,3 %

### Compléments de pension

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Majoration pour enfants	65 093	25 357	39 736
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	44	2	42
Majoration pour tierce personne	227	155	72
Pensions assorties d'une majoration L.814-2(2)			
a - à titre de prestataire	3 275	1 330	1 945
b - à titre de conjoint seul	280	269	11
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	73	65	8
<b>Ensemble des bénéficiaires de majorations L.814-2 (a+b+2c)</b>	<b>3 701</b>	<b>1 729</b>	<b>1 972</b>
Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi (3)			
a - à titre de prestataire	17 897	6 700	11 197
b - à titre de conjoint seul	67	60	7
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	248	227	21
<b>Ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Asi (a+b+2c)</b>	<b>18 460</b>	<b>7 214</b>	<b>11 246</b>

(1) Retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

(2) Genre du titulaire de la retraite de base - Majoration L.814-2 : complément de retraite premier niveau. Ancienne majoration toujours servie mais plus attribuée depuis 2006.

(3) Genre du titulaire de la retraite de base - Allocation supplémentaire (ancien dispositif) + Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1) + ASI (allocation supplémentaire d'invalidité ; art. L.815-24)

## Montants

### Montant global (4) mensuel moyen de la pension servie par le régime général (y compris compléments de pensions)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : <b>79 410 retraités</b>	652 €	665 €	639 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : <b>6 993 retraités</b>	454 €	332 €	458 €
<b>Ensemble : 86 403 retraités</b>	<b>636 €</b>	<b>664 €</b>	<b>613 €</b>
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général (6) : <b>22 066 retraités</b>	1 005 €	1 003 €	1 008 €

### Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum (5)

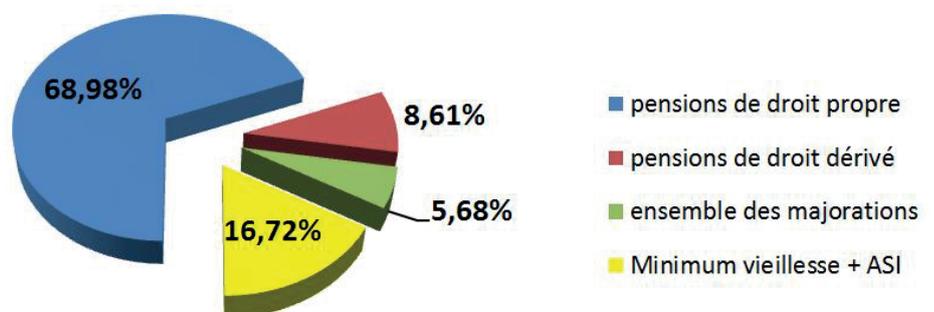
	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : <b>79 410 retraités</b>	483 €	516 €	525 €	558 €	443 €	476 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : <b>19 133 retraités</b>	249 €	288 €	234 €	281 €	250 €	289 €
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général (6) : <b>22 066 retraités</b>	917 €	972 €	922 €	980 €	910 €	961 €

## Répartition des dépenses en types de prestations

Source : Direction Statistique et Prospective Retraite 2018

Montant des dépenses annuelles en 2028 :  
**648,5 millions €**

Evolution par rapport à 2017 :  
+ 5,06 %



## Prélèvement sociaux

Retraités assujettis au 31 décembre 2018

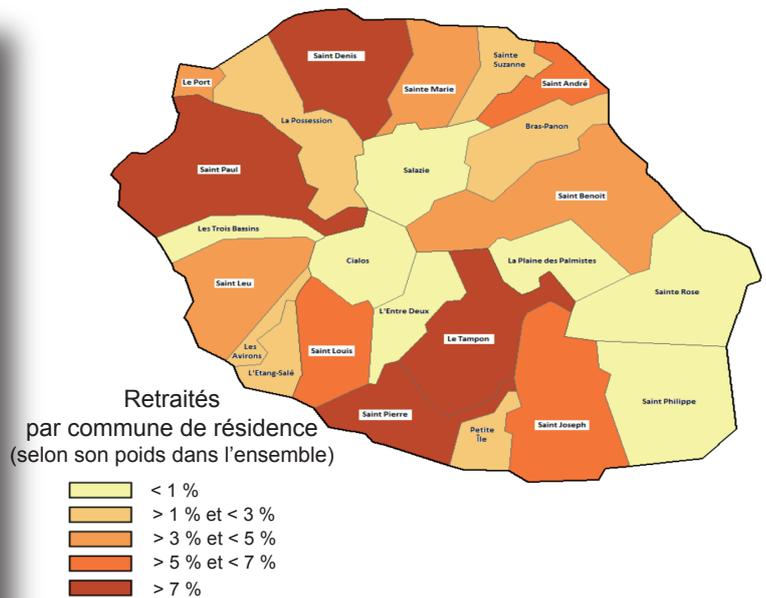
	Retraités assujettis	Proportion de retraités assujettis	Taux de prélèvement en vigueur
Contribution sociale généralisée (CSG) taux fort	22 857	26,45 %	8,30 % *
Contribution sociale généralisée (CSG) taux faible	28 668	33,18 %	3,80 %
Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	28 668	33,18 %	0,50 %
Cotisation d'assurance maladie	72	0,08 %	3,20 %
Contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa)	22 857	26,45 %	0,30 %

\* 6,6 % avant 2018

## Résidence des retraités

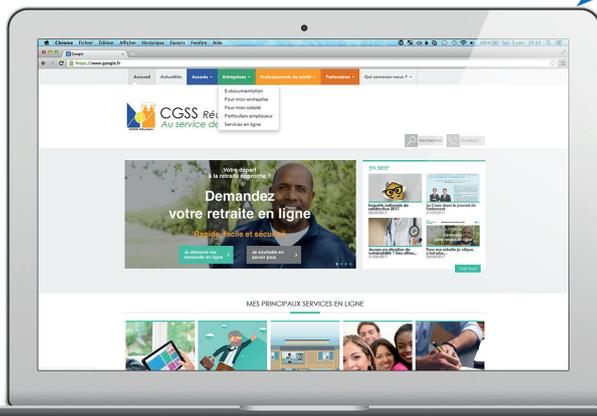
Lieu de résidence (par communes)	Nombre de retraités	%	% population de la commune (2015)
BRAS PANON	1 267	1,5 %	9,9 %
CILAOS	681	0,8 %	12,7 %
ENTRE DEUX	762	0,9 %	11,2 %
L ETANG SALE	1 439	1,7 %	10,0 %
LA PLAINE DES PALMISTES	688	0,8 %	11,2 %
LA POSSESSION	2 551	3,0 %	7,8 %
LE PORT	3 626	4,2 %	10,3 %
LE TAMPON	8 155	9,4 %	10,7 %
LES AVIRONS	1 184	1,4 %	10,6 %
LES TROIS BASSINS	710	0,8 %	10,0 %
PETITE ILE	1 546	1,8 %	12,7 %
SALAZIE	771	0,9 %	10,4 %
ST ANDRE	4 801	5,6 %	8,6 %
ST BENOIT	3 441	4,0 %	9,1 %
ST DENIS	15 491	17,9 %	10,5 %
ST JOSEPH	4 355	5,0 %	11,6 %
ST LEU	3 326	3,8 %	9,9 %
ST LOUIS	5 289	6,1 %	9,9 %
ST PAUL	10 496	12,1 %	9,9 %
ST PHILIPPE	617	0,7 %	12,1 %
ST PIERRE	8 874	10,3 %	10,6 %
STE MARIE	3 340	3,9 %	10,1 %
STE ROSE	731	0,8 %	11,0 %
STE SUZANNE	2 162	2,5 %	9,4 %

Source SNSP 2018, Recensement de la Population INSEE 2015



Document disponible dans le menu :

Entreprise > edocumentation



Directeur de publication : Benoit Sério

Rédacteur : Observatoire économique, Social et des Fragilités CGSS DE LA RÉUNION

Contact : olivier.andre@cgss.re

Pour + d'info : [www.cgss.re](http://www.cgss.re)